COMMUNE DE QUEVREVILLE LA POTERIE

Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF 2025

1. Le cadre Général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025
Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 11 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur la base du débat d'orientation budgétaire présenté le 4 mars 2025. Il a été établi avec la volonté :
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Métropole Rouen Normandie et de la l'Etat (DETR et DSIL) chaque fois que possible.

2. La section fonctionnement :

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, baux ruraux, cantine scolaire, garderie scolaire, impôts locaux, dotations versées par l'Etat et diverses subventions)

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 840 807.00 €
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien

et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 429 916.67 €
Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 840 807.00 €

b) Les principales recettes et dépenses de la section :

RECETTES	BP 2024 (pour Mémoire)	CA 2024	BP 2025
13- Atténuation de charges	3 000.00 €	5 379.00 €	3 000.00 €
70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 610.00 €	78 210.55 €	77 610.00 €
73- Impôts et taxes	117 048.00 €	120 357.00 €	112 048.00 €
731- Fiscalité locale	400 276.00 €	421 675.52 €	422 776.00 €
74- Dotations et participations	159 299.00 €	170 221.19 €	161 665.00 €
75- Autres produits de gestion courante	20 000.00 €	28 600.73 €	18 000.00 €
76- Produits financiers	453.00 €	472.75 €	358.00 €
77- Produits exceptionnels		5 195.78 €	5 000.00 €
78- Reprise amort, dépréciations	365.00 €		350.00 €
042- Opérations d'ordre de transfert	6 182,55 €	6 182,55 €	
002- Excédent de fonctionnement reporté	50 007.08 €	50 007.08 €	40 000.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	**831 240.63 €**	**886 303.11 €**	**840 807.00€**

Commentaires :
<u>En recettes :</u>

- Au chapitre 70 "Produits des services, du domaine et ventes diverses", le nombre d'enfants semblent se stabiliser et une augmentation du nombre d'enfants au restaurant scolaire ainsi qu'en garderie est constatée. Par ailleurs, la commune a souhaité répercuter la hausse des coûts
- Au chapitre 74 "Dotations et participations", les dotations n'étant pas connues au moment du vote et en baisse depuis de nombreuses années, le choix a été fait de minimiser cette ligne de budget.

<u>La fiscalité :</u>
Les taux des impôts locaux pour 2025 voté restent à l'identique de l'année précédente :

- Taxe foncière : 50.65 %
- Taxe foncière non bâti : 66.74 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.41 %

DEPENSES	BP 2024 (Pour Mémoire)	CA 2024	BP 2025
11- Charges à caractère général	266 694.45 €	245 477.78 €	272 772.66 €
12- Charges du personnel	403 492.00 €	417 966.78 €	429 916.67 €
14- Atténuation de produits	29 115.00 €	30 457.88 €	29 115.00 €
65- Autres charges de gestion courantes	109 097.53 €	109 823.83 €	102 700.00 €
66- Charges financières	404 85 €	404.85 €	1 952.67 €
67- Charges exceptionnelles	22 071.80 €		4 000.00 €
68- Dotations provisions Semi-budget	365.00 €	364.21 €	350.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	**831 240.63 €**	**804 495.33 €**	**840 807.00 €**

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractères exceptionnel.
Le budget d'investissement de la commune regroupe :
- en recettes : le FCTVA n-2 récupéré sur les travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire, Mais également une partie de l'excédent de fonctionnement basculé en investissement et le versement d'un emprunt prévu à hauteur de 110 000.00 € pour des travaux de rénovation de l'ancien city.
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, des travaux de rénovation de la Salle de l'Europe et du Groupe scolaire mais également ceux de l'ancien city.

b) Les principales recettes et dépenses de la section :

RECETTES	BP 2024 (Pour Mémoire)	CA 2024	BP 2025
001- Excédent d'investissement	35 681.01 €	35 681.01 €	60 562.30 €
10- Dotations diverses	29 899.35 €	29 899.35 €	9 393.25 €
1068- Excédent de fonctionnement affecté	31 068.53 €	31 068.53 €	41 807.78 €
16- Emprunts	82 346.26		110 00.00 €
13- Subvention d'investissement			
27- Autres immobilisation financières	2 102.00 €	2 102.00 €	2 008.00 €
041- Opérations patrimoniales	720.00 €	720.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	**181 817.15 €**	**99 470.89 €**	**223 771.33 €**

Commentaires :
<u>En recettes :</u>

- Au chapitre 16 « Emprunts » : le montant correspond à la somme dont la commune aurait besoin pour mener à bien son projet de rénovation de l'ancien city qui n'a pas pu être mené à bien en 2024.

DEPENSES	BP 2024 (Pour Mémoire)	CA 2024	BP 2025
040- Opérations d'ordre de transfert entre section	6 182,55 €	6 182,55 €	
16- Emprunts et dettes assimilées	10 213.35 €	10 213.35 €	9 661.91 €
21- Immobilisations corporelles	164 701.25 €	21 792.69 €	214 109.42 €
041- Opérations patrimoniales	720.00 €	720.00 €	
Restes à Réaliser			
TOTAL GÉNÉRAL	**181 817.15 €**	**38 908.59 €**	**223 771.33 €**

Commentaires :

<u>En dépenses :</u>

Au chapitre 21 "immobilisations corporelles", la commune a budgété divers travaux comme l'installation d'une nouvelle chaudière à la salle de l'Europe, des travaux de rénovation du groupe scolaire mais également la rénovation de l'ancien city. La commune continue son programme d'investissement notamment l'acquisition de matériel pour le service technique, la création de toilettes PMR dans deux bâtiments communaux.